



## 2020 / 2021 FICHE D'INSCRIPTION

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE de NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

Tél Mère : ..... Tél Père : ..... Tél Elève : .....

(pour les tirés et soulignés, préciser le n° de la touche 6 ou 8)

E-Mail Père : .....

E-Mail Mère : .....

Pb de santé particulier (asthme, allergies, fuites urinaires ...):  NON  OUI (précisez)

Je règle séparément l'adhésion annuelle non remboursable : 26 € (Ch à l'ordre de CHORE-ART)  Ch  Esp  
J'ai pris connaissance du règlement intérieur dont je joins un exemplaire signé.

→ J'autorise les responsables à faire pratiquer sur l'adhérent en cas d'accident tous soins ou intervention chirurgicale qui apparaîtraient nécessaires à un médecin qualifié, tout en étant prévenu(e) dans la mesure du possible au(x) numéro(s) de téléphone ci dessus.

→ J'autorise la diffusion de l'image (photos, vidéos) de l'adhérent uniquement aux fins publicitaires de l'association (presse, site, réseaux sociaux ...):  OUI  NON

→ Pour les mineurs, j'autorise l'adhérent à sortir seul(e) de l'école à la fin des cours :  OUI  NON

ATTENTION : Les mineurs ne sauraient être sous la responsabilité de l'association en dehors de l'école.

Info Sondage : Par quel moyen avez-vous connu ATELIER DANSE ?  Bouche à Oreille  Flyer  Revue de Presse  
 Site de Trets  Google  Facebook  Instagram  Pages Jaune  Autre : .....

– CADRE RESERVE à L'ADMINISTRATION : NE PAS REMPLIR –

Mois	Cotisation de BASE	Réduction (Famille, Multi-cours, CE, Pass loisirs, Carte Collégien...)	Cotisation à REGLER	Ch/ Esp
Sept.				
Oct.				
Nov.				
Déc.				
Janv.				
Fév.				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				

Titulaire du chèque :

Le : .....

Signature :

### COURS CHOISIS

Précisez le NIVEAU et/ou le JOURS

- Jardin dansant
- Eveil 4-5 ans : \_\_\_\_\_
- Modern'Jazz : \_\_\_\_\_  
Jours : \_\_\_\_\_
- Modern'Jazz : \_\_\_\_\_  
Jours : \_\_\_\_\_
- Classique : \_\_\_\_\_  
Jours : \_\_\_\_\_
- Contemporain : \_\_\_\_\_
- Concours : \_\_\_\_\_
- Hip-Hop : \_\_\_\_\_
- Hip-Hop Ragga
- Hip-Hop New Style
- Africain
- Irlandais : \_\_\_\_\_
- Flamenco : \_\_\_\_\_
- Pilâtes : \_\_\_\_\_
- Stretching

➔ Les cours Danse orientale ne nécessitent pas l'adhésion CHORE-ART

Tout adhérent, tuteur ou parent responsable devra avoir lu, remis et signé le présent règlement intérieur de l'école. L'association se réserve le droit d'avertir, puis d'exclure sans aucun remboursement tout adhérent qui ne le respecterait pas.

### **STATUTS**

Les statuts ont été déposés en préfecture de Marseille le 06 juillet 1999. Chore-Art est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Les documents administratifs sont à votre disposition auprès du secrétariat ou de la directrice et fondatrice de l'école, Nathalie CERVONI.

### **LES COURS**

Atelier Danse propose des cours dispensés par des professeurs diplômés d'Etat, encadrés par la directrice.

Les mineurs sont acceptés dès 3 ans. Les cours sont accessibles par âge et par niveau mais des dérogations pourront être accordées en fonction du niveau de l'élève. Les professeurs restent seuls juges de l'accès à un cours.

**Des cours d'essais gratuits** (sauf stages et cours mensuels) vous permettent de réfléchir avant de vous engager pour l'année et pour une question d'organisation il est obligatoire de s'inscrire (nom, prénom, date de naissance, téléphone, mail). En cas d'inscription, celui du cours choisi est inclus dans la cotisation. Un deuxième cours d'essai est possible moyennant 5€, déduit des cotisations en cas d'inscription. Les cours d'essais des cours mensuels sont à 10€.

**Pendant les congés scolaires et les jours fériés** les cours sont suspendus (sauf avis contraire des professeurs et/ou de la direction).

**La fin des cours** est fixée après le spectacle de fin d'année.

En cas d'absence à un cours et dans la mesure du possible il est d'usage de prévenir le secrétariat. L'élève pourra rattraper son cours dans la discipline de son choix (sauf Orientale).

L'association se réserve le droit de façon exceptionnelle de reporter un cours, de modifier l'horaire, de remplacer un professeur tout en prévenant les adhérents ou leurs parents.

### **INSCRIPTION**

Elle est possible toute l'année dans la limite des places disponibles et obligatoire pour suivre les cours (sauf pour les stages). Elle est valable du 01/09 au 31/08. L'inscription sera validée à la réception du dossier complet :

- La fiche d'inscription remplie et signée.
- Le présent règlement intérieur signé.
- Une photo d'identité.

- Règlement de l'adhésion annuelle 20€ ou 17€ à partir de janvier (espèces ou chèque séparé à l'ordre de CHORE-ART).

**Le certificat médical n'est plus demandé, mais chaque adhérent, en signant le présent document, certifie son aptitude à la pratique de l'activité pour laquelle il s'est inscrit, avoir fait les démarches nécessaires auprès de personnel de santé et décharge l'association, ses responsables, membres et professeurs de toutes réclamations, actions juridiques, frais, dépenses et requêtes liés à des blessures ou dommages occasionnés à l'adhérent causés à lui-même.**

### **COTISATION**

**La cotisation annuelle** (espèces ou chèques à l'ordre de CHORE-ART) est exigible en totalité dès l'inscription (après les cours d'essais). Des facilités de paiement sans frais sont proposées (jusqu'à 5 fois, dernier règlement au plus tard au mois de mai). Pour les paiements en espèces, la cotisation annuelle devra être soldée 3 mois après l'inscription.

Pour votre information, les dépôts de chèques se font vers le 10 du mois.

Les arrêts en cours d'année ne donnent pas droit à un remboursement. Les cas particuliers seront étudiés par le bureau.

**Réductions DANSE** (Hors forfaits, classe concours et stages qui ne peuvent bénéficier d'aucune réduction) :

- 10% pour 2 cours,
- 15% pour 3 cours et plus,
- 10% (non cumulable) pour les adhérents d'une même famille (même domicile).

**Garçon jusqu'à 15 ans** : pour toute inscription DANSE, un cours supplémentaire DANSE au choix vous est offert (le moins cher des deux)

**Prises en charge** : CARTE COLLEGIENS pour les collégiens (Conseil Général 13), PASS-LOISIRS pour les maternelles, primaires et collégiens (Mairie de Trets valable 1 mois à partir de la date d'inscription), COMITE d'ENTREPRISE.

### **CLASSES CONCOURS**

En plus des cours, Atelier Danse propose aux élèves motivés qui le désirent, la possibilité de participer à des concours en groupe ou en individuel (sur audition planifié en début d'année). Le travail se fait en plus des cours hebdomadaires lors des classes concours proposées. Se renseigner auprès du secrétariat.

**SPECTACLE de FIN D'ANNEE**

Afin de mettre en valeur le travail des élèves et des professeurs, un spectacle est organisé fin juin. Une assiduité régulière au cours est donc nécessaire pour y participer. La disponibilité des élèves pour les répétitions générales est obligatoire (prévoir 4h maximum en plus des cours le samedi ou dimanche de juin avant le spectacle).

La tenue de danse demandée en début d'année sera éventuellement utilisée et une participation financière pour les costumes sera demandée (entre 20€ et 24€ par costumes, conservés en partie par les élèves après le spectacle).

Les personnes souhaitant aider l'association à la confection des costumes sont invitées à se faire connaître dès que possible au secrétariat.

Chaque spectateur devra se munir d'un droit d'entrée (environ 15€/adulte) servant à financer la location de la salle de spectacle.

**TENUE DE DANSE** (\*) Commande groupée, tarifs grossiste auprès du secrétariat

Les cheveux devront être attachés, les bijoux et les chewing-gums sont strictement interdits.

Les élèves sans leur tenue de danse ou non coiffés ne seront pas admis en cours.

Jardin et Eveil : Justaucorps (\*), collant sans pieds (\*), cheveux attachés.

Classique : Justaucorps (\*), collant (\*), demi-pointes (\*), chignon obligatoire.

Modern/Jazz, Contemporain : Justaucorps (\*), débardeur près du corps ou brassière, shorty noir (\*), legging ou pantalon souple, cheveux attachés.

Hip Hop : short ample ou jogging (pas de jean moulant), tee-shirt, baskets réservées aux cours, cheveux attachés.

Irlandais : Justaucorps (\*), collant noir (\*), demi-pointes soft (\*) ou/et chaussures de claquettes (\*), cheveux attachés.

Flamenco : Justaucorps (\*), chaussures de flamenco (\*), grande jupe, cheveux attachés.

ATELIER DANSE propose une ligne de vêtements spécifique à la danse (débardeur, short, jogging, veste ...) floquée au nom de l'école. Bon de commande à l'accueil de l'école ou commande en ligne sur <https://www.mademoiselledanse.com>

**COMPORTEMENT**

Un comportement respectueux et irréprochable est demandé à chaque élève. Une certaine discrétion sera de règle dans les locaux afin de ne pas déranger les cours.

La ponctualité et la politesse sont de rigueur.

Toute agressivité verbale ou physique, comportement insolent, non-respect du lieu d'accueil et de toutes personnes s'y trouvant, vol avéré entraînera l'exclusion immédiate et définitive de l'école sans aucun remboursement.

Les téléphones portables devront être éteints ou mis en mode silencieux dès l'entrée dans les studios.

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'école.

**RESPONSABILITE**

La responsabilité de l'association et des professeurs ne pourra être engagée à l'extérieur des locaux et en dehors des heures de cours. Il appartient aux parents ou tuteurs de surveiller les élèves mineurs.

Une autorisation de sortie à l'extérieur des locaux de l'école pour les élèves mineurs devra être signée par les parents ou tuteurs les autorisant à quitter les locaux non accompagné.

L'association ne pourra être tenue responsable en cas de vol, d'oubli de vêtements, bijoux ou autres objets. Les vêtements et objets retrouvés dans l'enceinte de l'école seront conservés jusqu'à la fin de l'année scolaire.

**DROIT A L'IMAGE**

Les membres de l'association s'engagent à ne pas utiliser à des fins personnelles et sans autorisations des personnes concernées, des photos ou vidéos faisant apparaître d'autres membres de l'association.

Tout enregistrement magnétique ou vidéo d'un cours ou d'une partie, nécessitera l'accord du professeur.

**LOCAUX – HYGIENE COVID-19**

Les chaussures de ville devront être retirées à l'entrée du couloir parqueté et déposées dans les casiers prévus à cet effet dès l'entrée dans les couloirs d'accès aux vestiaires. Les cours nécessitant des chaussures seront dispensés en chaussures spécifiquement réservées au cours (des rangements sont prévus à cet effet à l'école)

Toute nourriture ou boisson (excepté de l'eau) est strictement interdite dans les vestiaires et studios de danse.

Les barres mobiles ne pourront être déplacées qu'en présence et avec l'accord du professeur.

L'utilisation du matériel sono et vidéo est strictement réservée aux professeurs.

Tout acte de dégradation de matériel volontaire ou involontaire devra faire l'objet de réparations.

► Le protocole sanitaire spécifique COVID-19 affiché dans les locaux devra être scrupuleusement respecté.

**STATIONNEMENT**

Les véhicules devront utiliser le parking et ne pas stationner, même un très court instant, devant l'entrée principale, ni sur le chemin mitoyen au bâtiment. Ce chemin doit rester accessible aux secours en cas de nécessité.

Nom de l'adhérent :

Signature (lu et approuvé) :